

## **CNP, gestionnaire des contrats PREFON, ne conseille pas l'adhérent**

Lorsque les fonctionnaires prennent leur retraite, s'ils ont cotisé à un contrat PREFON, ils doivent remplir un formulaire et répondre à des questions précises.

Si l'adhérent, comme cela peut arriver, remplit mal son formulaire, CNP, gestionnaire des contrats PREFON, ne doit pas accepter ces formulaires et revenir vers la personne concernée pour lui demander de « préciser ses intentions » et la conseiller (ceci a été confirmé par les commerciaux de PREFON (ou de CNP) joints par téléphone). Il semble que ce ne soit pas le cas. C'est ce qui vient de se passer pour un adhérent qui a mal rempli son formulaire, ce qui rendait son exécution impossible. Une procédure judiciaire est en cours.